

République Française  
Département Loiret  
Commune de Montcresson

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 12/03/2026

Référence
2026_17

Objet de la délibération
Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la pause méridienne

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	13	13

Date de la convocation
02/03/2026

Date d'affichage
02/03/2026

Vote
<b>A l'unanimité</b>
Pour : 13
Contre : 0
Abstention : 0

Acte rendu exécutoire après dépôt en Sous-préfecture de Montargis  
Le :

Et

Publication ou notification du :

L'an 2026 et le 12 Mars à 19 heures, le Conseil Municipal de cette Commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, en Mairie sous la présidence de Monsieur GERMAIN Alain, Maire.

**Présents** : M. GERMAIN Alain, maire, M. POINTEAU Gérard, Mme DAVESNE Sylvie, M. CLARISSE Laurent, M BESSE Gérard, M. DÉGÉ Christophe, Mme CANET Josselyne, Mme DRÉAN Evelyne, Mme LEROY Sandra, M. BARDET Philippe, Mme CERNON Catherine, Mme PARODAT Sandra, Mme CHAMBON Marion

**Absent** : M. MAREST Nicolas

**A été nommée secrétaire** : M BESSE Gérard

**Objet de la délibération** : Modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et de la pause méridienne

Vu la délibération 2022\_32 du 13 juin 2022 portant règlement intérieur de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire

Vu la délibération 2024\_51 du 4 novembre 2024 portant modification du règlement intérieur de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire

**Considérant** le changement de prestataire avec le passage en liaison chaude. Des modifications ont été apportées à l'article 6, article 21, et le changement des coordonnées de la mairie, (adresse mail)

Sur présentation de Monsieur le Maire

Le conseil municipal, après en avoir délibéré

**Adopte** le règlement intérieur de l'accueil périscolaire et du restaurant scolaire joint à cette présente délibération

Fait et délibéré en Mairie, les jours, mois et an que dessus.  
Au registre sont les signatures.

Pour copie conforme :  
En mairie, le 12/03/2026  
Le Maire  
Alain GERMAIN

